

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin tenue le 3 juin 2024 à 19h30, à la salle du conseil de l'édifice municipal.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Jean-Philippe Villeneuve – conseiller au siège 1
Mme Caroline Audet – conseillère au siège 2
M. Stécy Potin – conseiller au siège 3
M. Alexandre Germain – conseiller au siège 5
M. Raynald Pearson – conseiller au siège 6

Sont absents les membres du conseil suivants :

M. Ghislain Bouchard – conseiller au siège 4

Assiste également à cette séance :

Mme Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Gérald Savard, la séance ordinaire est ouverte à 19h30.

2. LECTURE ET ADOPTION DE ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par M. Stécy Potvin
Appuyé par M. Raynald Pearson

24-06-083 **D'AJOUTER** le point suivant à l'item divers :

- 13.1 Demande de dons et commandites divers**
- 13.2 Location– salle d'entraînement et bibliothèque**
- 13.3 Vente de chaises et tables usagées**
- 13.4 Travaux excédentaires – salle communautaire**

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 6 mai 2024
- 4. Correspondance**
 - 4.1 Syndicat des producteurs de bois SLSJ – résolution pour l'accès en tout temps aux boisés des producteurs de bois
- 5. Finances**
 - 5.1 Autorisation des comptes payables et payés au 3 juin 2024
 - 5.2 Présentation des états financiers au 31 décembre 2023 – Audit 023
- 6. Direction générale et ressources humaines**
 - 6.1 Octroi d'un mandat de services juridiques 2024-2025
- 7. Travaux publics et hygiène du milieu**
 - 7.1 Octroi contrat de services – Gotar – nettoyage du réservoir d'eau potable
- 8. Urbanisme et environnement**
 - 8.1 Dossier en litige – lot 5 753 728
- 9. Loisirs, culture et parcs**
 - 9.1 Autorisation à la CAIR - défilé de la St-Jean-Baptiste (23 juin)

- 9.2 Appui à la CAIR – appel de projet jeunesse pour l'été 2024
- 9.3 Demande collective de renouvellement des politiques MADA

10. Sécurité publique

- 10.1 Adoption de l'entente des conditions de travail des pompiers de Bégin

11. Règlements

- 11.1 Adoption du règlement 24-391 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux révisé

12. Points d'information des conseillers

13. Divers

- 13.1 Demande de dons et commandites divers
- 13.2 Location – salle d'entraînement et bibliothèque
- 13.3 Vente chaises et tables usagées
- 13.4 Travaux excédentaires – salle communautaire

14. Période de questions

15. Levée de la séance ordinaire.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Approbation des minutes de la séance ordinaire du 6 mai 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu dépôt du procès-verbal du 6 mai 2024 par la directrice générale et greffière-trésorière dans les délais fixés par la loi, celle-ci est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par M. Jean-Philippe Villeneuve

Appuyé par M. Alexandre Germain

24-06-084 **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 6 mai 2024 tel que rédigé et déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CORRESPONDANCE

4.1 Reçue le 15 mai 2024 du Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean, une résolution pour l'accès en tout temps aux boisés des producteurs de bois.

5. FINANCES

5.1 Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer

ATTENDU QUE le comité des finances a pris connaissance de la liste des comptes à payer, des comptes payés et le salaire des employés pour le mois de mai 2024, et s'en déclare satisfait ;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter, et d'autoriser le paiement des montants suivants :

Liste des comptes à payer	74 015.30 \$
Comptes déjà payés	5 087.66 \$
Salaire des employés	24 898.13 \$

IL EST

Proposé par Mme Caroline Audet

Appuyée par M. Jean-Philippe Villeneuve

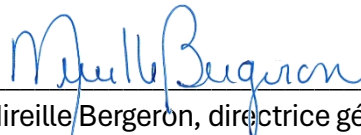
24-06-085 **D'ACCEPTER** la liste compte à payer, la liste des comptes déjà payés ainsi que le salaire des employés pour un total de 104 001.09 \$;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à payer lesdits comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Bégin dispose des crédits suffisants pour les dépenses précitées.


Mireille Bergeron, directrice générale

5.2 Présentation des états financiers au 31 décembre 2023

ATTENDU le dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur de la Municipalité pour l'exercice financier 2023, effectué conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal ;

ATTENDU la présentation de ces deux rapports par le vérificateur externe Raymond Chabot Grant Thornton ;

IL EST

Proposé par Mme Caroline Audet
Appuyée par M. Alexandre Germain

24-06-086

D'APPROUVER tels de présentés, le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur de la municipalité pour l'année 2023.

QUE ces derniers soient transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Octroi d'un mandat de service juridiques 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite octroyer un contrat pour des services juridiques ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 7 du règlement 20-353 sur la gestion contractuelle, la directrice générale a procédé aux démarches visant l'octroi d'un mandat de services juridiques ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse des offres déposées, celle retenue correspond à la meilleure offre compte tenu des besoins exprimés par la direction générale et le service d'urbanisme

IL EST

Proposé par M. Raynald Pearson
Appuyé par M. Jean-Philippe Villeneuve

24-06-087

D'OCTOYER le mandat de services juridiques à la firme Cain Lamarre, avocats et notaires.

QUE la mensualité du contrat commence en janvier 2025 et que les taux applicables à des dossiers contentieux dès septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Octroi d'un contrat de services – Gotar – nettoyage du réservoir d'eau potable

ATTENDU QU'un contrat de gré à gré a été négocié par le service des travaux publics avec l'entreprise Gotar pour le nettoyage du réservoir d'eau potable de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la démarche s'est réalisée en conformité avec la section 3 du règlement 20-353 sur la gestion contractuelle ;

IL EST

Proposé par M. Stécy Potvin
Appuyé par Mme Caroline Audet

24-06-088

D'OCTOYER le contrat de nettoyage du réservoir d'eau potable à l'entreprise Gotar au montant de 17 246.75 \$ tel que déposé le 6 mai 2024 – offre de services no 2023051.

QU'une somme de 11 107.02 \$ soit pris au surplus accumulé pour combler le manque à gagner du projet qui était prévu au budget 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Dossier en litige – lot 5 753 728

CONSIDÉRANT la procédure lors d'infraction aux règlements d'urbanisme adoptée par le conseil le 15 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les étapes 1 à 5 de cette procédure ont été suivis par le service d'inspection ;

CONSIDÉRANT la réception d'une plainte concernant le lot 5 753 728 ;

CONSIDÉRANT la première inspection le 21 juillet 2022, l'envoi d'un avis préalable le 26 juillet 2022, une seconde inspection le 20 juin 2023, l'envoi d'un avis d'infraction le 11 juillet 2023, une troisième inspection le 28 août 2023 et l'envoi d'un avis concernant l'accès au lac non conforme le 8 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la dernière inspection, le 9 mai 2024, une roulotte récréative, le puits et un bâtiment le recouvrant sont toujours présents et que l'accès au lac est toujours dévégétalisé ;

IL EST

Proposé par M. Jean-Philippe Villeneuve
Appuyé par M. Alexandre Germain

24-06-089 **QUE** la roulotte récréative étant interdite sans la présence d'un chalet sur le terrain doit être retirée ;

QUE le puits soit fermé et le bâtiment le recouvrant soit complètement retiré (construit illégalement sans permis) ;

QUE l'accès à l'eau soit revégétalisée tel que demandé dans l'avis envoyé le 8 septembre 2023 par M. Sébastien Tremblay ;

QUE l'ensemble des demandes citées par le conseil municipal soit complété dans les 30 jours suivants la réception de la présente résolution.

QUE le conseil municipal prendra les procédures légales nécessaire au respect des règlements municipaux si les termes de cette résolution ne sont pas respectés dans les délais prescrits ;

QUE cette résolution soit acheminée par courrier recommandé au propriétaire du lot 5 753 728 situé sur le chemin de la Passe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS, CULTURE ET PARCS

9.1 Autorisation à la CAIR – défilé de la St-Jean-Baptiste

IL EST

Proposé par M. Alexandre Germain
Appuyé par M. Jean-Philippe Villeneuve

24-06-090 **D'AUTORISER** la CAIR et son comité de mobilisation à tenir le défilé de la Saint-Jean-Baptiste dans les rues de la municipalité le 23 juin prochain.

QUE le conseil municipal souhaite à toute l'organisation un bon succès dans la tenue de cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Appui à la CAIR – Appel de projet jeunesse pour l'été 2024

IL EST

Proposé par M. Stécy Potvin
Appuyé par Mme Caroline Audet

24-06-091 **D'APPUYER** la demande d'aide financière pour les camps de jour de Bégin et Saint-Charles-de-Bourget dans le cadre du projet jeunesse pour l'été 2024 déposée par la Corporation d'aménagement intégré des Ressources de Bégin à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Demande collective de renouvellement des politiques MADA

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015, la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses municipalités sont collaboratrices dans les créations et la réalisation des politiques et plans d'action MADA ;

CONSIDÉRANT QUE les politiques municipales et celle de la MRC du Fjord-du-Saguenay seront échues en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Fjord-du-Saguenay, les municipalités, ainsi que les différents partenaires souhaitent maintenir la mobilisation autour des politiques et plans d'action en faveur des aînés sur le territoire, en coordonnant les demandes et les démarches de renouvellement ;

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux Aînés de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité aime des aînés visant à soutenir l'élaboration, la réalisation ou la mise à jour une politique municipale en faveur des aînés et du plan d'action qui en découle par une municipalité, une MRC ou une communauté autochtone du Québec ;

CONSIDÉRANT QU'à ce moment il sera possible de renouveler toutes les politiques et tous les plans d'action du territoire sous la coordination d'une ressource de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

IL EST

Proposé par Mme Caroline Audet
Appuyé par Jean-Philippe Villeneuve

24-06-092 **D'AUTORISER**, la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC du Fjord-du-Saguenay à déposer une demande d'aide financière collective au Secrétariat aux aînés pour le renouvellement des politiques et plans d'action MADA et à signer tout document requis en lien avec cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Adoption de l'entente des conditions de travail des pompiers de Bégin

ATTENDU QUE le Service incendie de Bégin a déposé au conseil un projet d'entente concernant les conditions de travail des pompiers de Bégin ;

ATTENDU QUE les membres du comité des ressources humaines ont pris connaissance de ladite entente, en ont étudié les modalités et ont apporté des modifications ;

ATTENDU QUE les modifications apportées font le consensus du Comité de ressources humaines et du Service incendie ;

ATTENDU QUE le Comité des ressources humaines recommande l'adoption de l'entente des conditions de travail des pompiers de Bégin tel que déposée aux membres du conseil ;

IL EST

Proposé par M. Alexandre Germain
Appuyé par M. Raynald Pearson

24-06-093 **D'AUTORISER** le maire et la directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité de Bégin à signer ladite entente avec le Service incendie ;

QUE l'entente soit rétroactive au 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. RÈGLEMENTS

11.1 Adoption du règlement 24-391 – code d'éthique et de déontologie des employés municipaux révisé

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 6 mai 2024, un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de cette même séance ;

CONSIDÉRANT QUE le 14 mai 2024, une consultation a été réalisée auprès des employés municipaux ;

IL EST

Proposé par M. Jean-Philippe Villeneuve
Appuyé par M. Stécy Potvin

24-06-094 **D'ADOPTER** le règlement 24-391 intitulé Code l'éthique et de déontologie des employés municipaux révisé, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Madame la conseillère et messieurs les conseillers informent les personnes présentes sur certains dossiers et sur les activités auxquelles ils ont participé au cours du mois de mai 2024.

13. DIVERS

13.1 Dons et commandites diverses

IL EST

Proposé par M. Stécy Potvin
Appuyé par M. Jean-Philippe Villeneuve

24-06-095 **D'OCTOYER** un don au montant de 150.00 \$ au Centre d'écoute et de prévention du suicide 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Location – Salle d'entraînement et bibliothèque

IL EST

Proposé par M. Jean-Philippe Villeneuve
Appuyé par M. Stécy Potvin

24-06-096 **D'AUGMENTER** le montant octroyer à la Fabrique de Bégin à 500 \$ par mois pour la location des espaces utilisés par la salle d'entraînement et la bibliothèque.

D’AFFECTER le montant annuel de 6 000 \$ au surplus accumulé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13.3 Vente de chaises et de tables usagées

IL EST

Proposé par M. Alexandre Germain
Appuyé par Mme Caroline Audet

24-06-097 **D’AUTORISER** la directrice générale à fixer le prix de ventes des chaises et tables usagées et de procéder à la vente de celles-ci.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13.4 Travaux excédentaires – salle communautaire

ATTENDU QUE des travaux excédentaires sont nécessaires afin de régler la problématique d’infiltration d’eau à la salle communautaire ;

IL EST

Proposé par M. Stécy Potvin
Appuyé par M. Alexandre Germain

24-06-098 **D’AUTORISER** la réalisation de travaux d’étanchéité excédentaires à la salle communautaire ;

D’OCTROYER un budget de 6 000 \$ pour la réalisation des travaux et que celui-ci soit approprié au surplus accumulé ;

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 12. Six (6) citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20 h 34.

Une lettre de présentation du comité des citoyens de Bégin est remise au Conseil municipal lors de la période de question.

15. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

24-06-099 Il est proposé par monsieur le conseiller Stécy Potvin et résolu que la séance soit levée à 20 h 35.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Je, Gérald Savard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

M. Gérald Savard
Maire

Mme Mireille Bergeron
Directrice générale et greffière-trésorière